**Communiqué de presse**

Paris, 11 juin 2018

***Les travailleurs indépendants de plates-formes mieux protégés***

***Un statut pour les travailleurs de plates-formes a été voté lundi à l’Assemblée Nationale, leur offrant une meilleure protection et la possibilité de se former tout au long de leur vie. Une avancée qui devrait mettre fin à la requalification en salariat. Plus d’un million de Français sont concernés, dont 200.000 auto-entrepreneurs. Explications.***

“*Premier pays européen des utilisateurs de plateformes numériques collaboratives, la France compte plus près de 9 personnes sur 10 ayant déjà réalisé au moins un acte de consommation dans cet écosystème émergent*.” explique Jérôme Tarting, Président de Evo’Portail, 1er portail privé d'accompagnement des auto-entrepreneurs. Jusqu’ici avec une protection minime, les travailleurs indépendants vont bénéficier de nouveaux avantages, notamment un droit à la formation tout au long de la vie, à la suite d’un amendement introduit au projet de loi “*avenir professionnel*”.

***Eviter les requalifications***

En effet, le législateur a souhaité mettre un terme à la fois au risque de requalifications en salariat, donnant la possibilité aux plateformes de signer “**une charte de protection sociale”** résumant leurs engagements auprès du million de travailleurs indépendants qui oeuvrent à leur côté, dont plus de 200.000 sont des auto-entrepreneurs.

**Cette charte permettra de couvrir les conditions d'exercice des prestations :**

* modalités pour une rémunération décente au travailleur,
* non-exclusivité,
* prévention des risques, assurances,
* conditions de radiation, déconnexion temporaire,
* accompagnement juridique et administratif,
* compte personnel de formation (CPF), crédité de 500 euros par an (limité à 5000 euros).

Sont plus particulièrement concernés les auto-entrepreneurs qui de façon régulière ou occasionnelle interviennent en qualité de VTC, de services numériques, livreurs, coiffeurs, et plus généralement dans les services à la personne.

“*Ces mesures devraient permettre une diversification des formes d’emplois et sécuriser les choix de vie des indépendants, tout en favorisant l’essor de l’économie de plateforme dont le modèle d’affaires repose sur l’externalisation de la production*.” conclut Jérôme TARTING, le PDG d’Evo’Portail.

Plus d’infos sur : [www.evoportail.fr](http://www.evoportail.fr)